

Les retraités Algériens n'ayant jamais cotisé peuvent toucher 1000 euros mensuels : ces bin la France !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 9 août 2020



[Pourquoi se gêner ?](#)

**Retraite chômage pour les Algériens en France :
Comment toucher près de 1000 euros par mois ?**

Les ressortissants étrangers dont les Algériens établis en France mais qui n'ont jamais cotisé à l'assurance ne touchent pas de pension de retraite. En revanche, ils peuvent bénéficier de l'allocation de solidarité aux personnes âgées qui peut atteindre au maximum 903,20 euros par mois. Pour les Algériens, un certificat de résidence pourrait suffire pour postuler à cette pension mensuelle.

Il faut savoir que les étrangers dont les Algériens « n'ayant jamais travaillé » ne peuvent pas toucher de retraite en [France](#), car ils n'ont jamais cotisé. Seules les personnes qui ont exercé une activité salariée dans les

entreprises privées et publiques obtiennent des droits à une retraite complémentaire en contrepartie des cotisations versées.

En revanche, une allocation mensuelle existe pour cette catégorie de personnes n'ayant jamais cotisé. Il s'agit de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). Elle est destinée aux personnes âgées à faibles ressources. Celle-ci n'est pas une retraite et n'est pas réservée aux personnes étrangères.

Qui peut toucher l'Aspa ?

Elle est destinée aux personnes âgées de 65 ans et plus, ou 62 ans en cas d'inaptitude au travail ou d'incapacité permanente d'au moins 50%, selon le site de l'[Assurance retraite](#). Il s'agit d'une prestation non contributive de la Sécurité sociale, c'est-à-dire que l'Aspa n'est pas financée par des cotisations, mais par l'impôt.

Son montant dépend des "ressources" et de la "situation familiale" des personnes concernées, selon le site de l'administration française. L'Aspa est cumulable avec d'autres ressources tant que le montant total ne dépasse pas le plafond établi pour percevoir l'allocation.

Pour une personne seule et sans aucune autre ressource, française ou étrangère, le montant maximum mensuel de l'Aspa en 2020 est de 903,20 euros. Aujourd'hui, un couple peut recevoir jusqu'à 1.402,22 euros par mois, toujours selon ses ressources.

A noter que l'Aspa est une allocation différentielle ; les montants précités sont bien des montants maximum, qui ne sont touchés que si les allocataires ne disposent d'aucune autre ressource.

Les conditions pour toucher l'Aspa en étant Algérien ou étranger

Antoine Math, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales, indique qu'il « est très difficile de toucher l'Aspa quand on est étranger », car selon lui, « il ne suffit pas d'être en situation régulière, il faut en plus pouvoir justifier qu'on réside en France depuis plus de 10 ans de façon continue [au moins 6 mois par an], avec [titre de séjour ouvrant droit au travail](#)», détaille-t-il.

Pour les ressortissants algériens, un certificat de résidence peut justifier une [demande Aspa](#).

Si la personne étrangère ne remplit pas ces deux conditions, quelques autres situations peuvent justifier d'une demande d'Aspa, comme le précise le site [service-public.fr](#) :

1. être réfugié, apatride, ou bénéficiaire de la protection subsidiaire (pour les personnes en danger dans leurs pays d'origine mais ne remplissant pas les conditions pour obtenir le statut de réfugié).
2. avoir combattu pour la France et détenir un certificat de résidence.
3. être ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.
4. être Algérien et avoir un certificat de résidence, (ou) avoir un passeport monégasque mentionnant une autorisation de séjour ou un titre d'identité andorran.

Ça valait le coup d'en informer les algériens (et autres) des bontés de la France pour ses exploités !

Il est vrai que ce n'est pas la première fois qu'on lit ce genre d'article dans la presse étrangère, en particulier d'Afrique, et à plus forte raison musulmane !

N'est pas dit dans l'article : envoyez-en une partie au bled !

